

**RELEVÉ DE DÉCISIONS – RÉUNION DE LA CPNEFP DES COMMERCES DE GROS N°3044 du 30 JUIN 2010**

**Étaient présents :**

**Collège Employeurs :**

**Membres Titulaires :** Mmes Behr (FEDA), Groisy (UNCGFL - Président suppléant de la CPNEFP), MM. Flipo (FNAS), Koubbi (FNCPLA), Massas (UCAPLAST), Mongin (Président de la CPNEFP 3044/ FGME)

**Membres représentés :**

M. Hervouet (FENSCOPA) donne pouvoir à M. Mongin (FGME) qui l'accepte.

**Collège salariés :**

**Membres titulaires :** MM. Argence (CFTC), Bohr (CGT- Vice-président suppléant de la CPNEFP), Bellon ( FEC CGT FO), Bourne (CFDT), Chiaroni (CFTC), Muste ( FGTA FO), Nakonezy ( CGT), Perramant (CFDT), Trannois ( Vice-président de la CPNEFP- FEC CGT FO)

**Membres représentés :**

M. Ronsain (FNECS CFE CGC) donne pouvoir à M. Trannois (FEC CGT FO) qui l'accepte.

Ordre du jour	Décisions
1. Point d'étape sur la mise en œuvre du plan d'action relatif aux savoirs élémentaires de base pour les métiers logistique	> Les travaux réalisés à ce jour sont validés par les membres de la CPNEFP 3044.
2. Présentation du bilan emploi formation	-----
3. Présentation des résultats de l'enquête seniors	-----
4. Questions diverses	<p>➤ Les membres de la CPNEFP de la CCN des commerces de gros n°3044 votent à l'unanimité, moins 1 abstention (M. Chiaroni – CFTC), la fixation du forfait horaire de prise en charge des certificats de qualifications professionnelles (CQP) dans le domaine de la vente relevant de l'accord de branche du 18 Mai 2010 à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CQP vente sur site,</li> <li>- CQP relation commerciale à distance,</li> <li>- CQP vente itinérante,</li> </ul> <p><u>à 16 euros de l'heure</u> dans le cadre du contrat et de la période de professionnalisation.</p>